

# Téléexpertise

## Objectif

**Demande d'avis sécurisée et rémunérée entre un professionnel requérant et un médecin expert**, en mode asynchrone, dans le cadre de la prise en charge d'un patient.

La téléexpertise concerne tous les professionnels de santé, en libéral ou en établissement sanitaire et médico-social. Elle concerne aussi tous les patients, à condition d'avoir recueilli leur consentement au préalable.



## Tarification

Le professionnel requis est rémunéré 20 € par avis, le requérant 10 €. L'acte est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, dans le cadre du Tiers Payant.

## Avantages

- ✓ **Traitez, effectuez et facturez** vos demandes d'avis à partir de votre messagerie sécurisée MonSisra
- ✓ Accédez à un **réseau régional d'experts**
- ✓ **Accélérez la prise en charge** des patients

## Pré-requis

Pour réaliser des téléexpertises vous devez :

- ✓ **Echanger par messagerie sécurisée**, labellisée MSSanté
- ✓ **Déposer un compte-rendu** dans le dossier patient
- ✓ **Déclarer l'acte** à l'Assurance Maladie
- ✓ **Nombre d'actes limités par an et par professions**

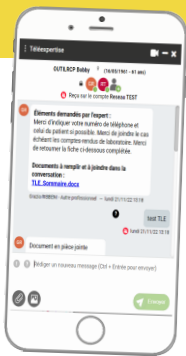
*Plus d'infos  
et ressources*



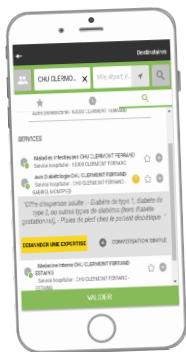
Ce service est entièrement intégré à votre messagerie sécurisée MonSisra. Il permet d'effectuer des téléexpertises dans le respect du cadre légal.

En quelques clics vous pouvez :

- ✓ **Vous déclarer expert** en décrivant votre activité et les éléments que vous souhaitez recevoir pour traiter vos demandes d'avis (données, pièces jointes, ...)



**FORMULAIRE DE DÉCLARATION EXPERT**



- ✓ **Faire une demande d'avis** en recherchant un expert dans l'annuaire et en lui fournissant les éléments nécessaires à la prise en compte de votre demande
- ✓ **Générer un compte rendu**
- ✓ **Exporter les données de facturation**



**Besoin d'aide ? Contactez-nous sur [www.sante-ara.fr/contact](http://www.sante-ara.fr/contact)**

